

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2025

---

## PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES - (N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 54

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

## TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« du Rassemblement National qui détricote ce qu'il prétend défendre devant le grand public ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI proposent cet intitulé pour rappeler le comportement du RN lors de l'examen de ce texte en commission au printemps dernier.

Quand la PPL GDR, dont celle-ci est la copie, a été examinée en commission, le RN s'est abstenu sur le texte. Il n'a pas voté pour. Il n'a pas soutenu ces mesures de lutte contre les frais bancaires.

Pire encore, le RN a déposé des amendements qui vident la PPL de sa substance :

-Le RN proposait de plafonner les frais bancaires au lieu de les interdire, affaiblissant considérablement la portée du texte.

-Le RN voulait confier à la Banque de France, et non au gouvernement, la fixation des plafonds,

affaiblissement le contrôle politique et démocratique de ce dispositif.

-Le RN proposait de supprimer l'article 2 qui interdit les frais liés aux saisies, condamnant ainsi les personnes surendettées à voir leur dette encore gonflée par des frais bancaires.

Cette attitude en commission révèle la véritable position du RN : un soutien de façade aux mesures sociales, mais une opposition réelle dès qu'il s'agit de les voter et de les renforcer.

Aujourd'hui, le RN reprend exactement le texte qu'il combattait il y a quelques mois, uniquement parce que c'est sa niche parlementaire et qu'il peut en tirer un bénéfice politique.

Ainsi il peut aller devant les médias expliquer défendre les classes populaires, mais dans l'ombre, déposent des amendements similaires à ceux qu'ils portaient lors du printemps dernier pour affaiblir ce texte.

Cette versatilité opportuniste mérite d'être dénoncée. L'intitulé de la loi doit refléter cette réalité : un RN qui affaiblit ce qu'il fait croire qu'il défend devant le grand public.